

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY**

Nombre de membres en  
exercice : .26

**Séance du 30 novembre 2017**

Présents : 18  
Représentés : 02  
Absents : 06  
Votants : 20

Date de Convocation :  
23/11/2017

Présents : A BOUILLAUT, J PERRIER, C DESLANDES, S DESGUE, R PINSON, MM CHEMIN, A CHAREYRE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER, R GAUCHER, S GAUTIER, JL HERBERT, F HESLOUIS, M LAIR, MJ LEBASCLE, F LECHAPLAIN, A LEROY, Y LOYAUD,  
Représentés : S GASSION a donné procuration à A BOUILLAUT, JL DUDOIGT a donné procuration à F HESLOUIS  
Absents excusés : M BAUGE, T ARMAND et S DESLANDES  
Absents : C GONTIER T LAURENCEAU et S LEFRANCOIS  
Secrétaire de séance : M LAIR

**Lecture du Procès-verbal du 26 octobre 2017**

Le Procès-verbal du 26 octobre 2017 a été lu par la secrétaire. Il a été adopté à l'unanimité.

**I. Astreintes des agents communaux**

Cette astreinte concerne l'assainissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le système des astreintes afin de se mettre en conformité avec la législation. Il s'agit de mettre en place une astreinte d'exploitation pour le suivi du service assainissement le week-end.

L'indemnité sera versée chaque mois aux deux agents en charge du service, en fonction d'un planning qui sera établi mensuellement. Un seul agent sera d'astreinte par week-end.

Une indemnité d'astreinte de sécurité sera versée aux agents à la demande des élus en fonction des conditions météorologiques annoncées. (événements soudains et imprévus)

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- Prime exceptionnelle :

Suite à l'arrêt de travail de Monsieur Hubert JEHAN depuis le mois de juin, Monsieur Patrick FAVERIE assure seul les astreintes, il convient de lui attribuer une prime exceptionnelle pour les heures supplémentaires effectuées.

**II. Devis**

- Illuminations

Suite à la réception de devis concernant l'achat d'illuminations, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise YESSS Electrique d'un montant de 902.20€ HT

- SDEM 50

Suite à la réception de devis concernant un raccordement électrique au lieu-dit « Les Brières » à Romagny, le conseil municipal accepte le devis du SDEM 50 d'un montant de 1252.50€ TTC

- Tarifs Assainissement

Il est proposé au conseil municipal un tarif de 1.76€ HT le m3 pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider un tarif à 1.70 € HT le m3
- d'entériner le coût des redevances des rejets d'eaux usées assainies comme suit :

## Tarif par quantité 2017

suivant formule du SIVOM

Quantité	Prix au M3 H.T.	Mode de calcul
de 0 à 299 m3	1.70	
de 300 à 599 m3	1.55	-9%
de 600 à 999 m3	1.43	-8%
de 1000 à 4 999 m3	1.33	-7%
de 5 000 à 9 999 m3	1.25	-6%
de 10 000 à 14 999 m3	1.19	-5%
de 15 000 à 19 999 m3	1.14	-4%
au-dessus de 20 000 m3	1.11	-3%

### **III. Amendes de police : Place du Marronnier**

Le Conseil Municipal accepte de demander une subvention au titre des amendes de police pour la Place du Marronnier ainsi que pour l'aménagement rue du stade à Fontenay

### **IV. Permis de construire sur Fontenay : affaire M et Mme CAUDRON**

M et Mme Caudron souhaitent vendre leur terrain situé sur Fontenay. Il demande que la commune réalise le branchement en eau potable de la parcelle. La Commune accepte le devis de la STGS d'un montant de 1846.88€ TTC

### **V. Demande d'achat de terrain sur Fontenay**

- La commune déléguée de Fontenay a demandé à Mme Claudine DESLANDES si elle était vendeuse de son terrain situé route de la Gaumerais d'une superficie d'environ de 4000m<sup>2</sup>.
- Pour le terrain appartenant à M Turmel situé route de la Gaumerais d'une superficie d'environ 16000m<sup>2</sup>, M Turmel demande qu'un terrain d'une superficie équivalente lui soit trouvé.
- Mme Charline Deslandes a rendez vous avec la SAFER
- Affaire Tollemer : Monsieur Jean BIZET doit étudier le dossier.

### **VI. Tarif Location logement commerce de Fontenay**

Actuellement, Mme Duverger loue le logement situé au Bourg pour un montant de 250€ par mois. Elle loue le commerce pour un montant de 300€ par mois. Le conseil municipal décide de lui louer le nouveau logement du commerce pour un montant de 200€ par mois. Il sera fait un avenant pour régulariser la location auprès du notaire de Mortain.

### **VII. Travaux Mairie de Romagny**

Joseph PERRIER expose le projet au conseil municipal :

- Déménager les archives actuellement à l'étage pour les mettre dans le garage

avec une porte d'accès par la salle du conseil. Les archives doivent être accessibles aux personnes handicapées.

- Refaire les sanitaires intérieurs pour les mettre aux normes PMR.
- Modification de la façade située sur le parking pour faire un accès handicapé.

Question de Joseph Perrier : Faut il continuer le projet ?

Le Conseil Municipal décide d'annuler le projet de la mairie.

L'étude d'un atelier municipal est proposé. Une réflexion est nécessaire.

### **VIII Vente du chemin de l'Effantais**

M Guy Gastebois se propose d'acquérir le chemin de l'Effantais.

Le Conseil Municipal accepte la vente du chemin au prix de 0.50€ le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

### **V Questions diverses**

- Les travaux sur Butte Rouge sont réalisés.
- Les travaux du Rocher Brûlé sont terminés.
- Parcelles à vendre Lotissement La Source : Il est proposé de faire de la publicité dans la presse, de mettre une annonce sur le Bon Coin ainsi qu'à l'Acome et de contacter les notaires, les agences et les constructeurs.
- Repas des aînés de Romagny : le repas a coûté 27€ par personne. La question est posée sur le fait de retarder l'âge.
- L'Imprimerie Mortainaise cessera son activité le 30 novembre 2017.
- Réflexions sur un aménagement de terrain de skate board.
- Repas de Noël des enfants le 22 décembre 2017.
- Repas des élus et personnel le 15 décembre aux Closeaux.
- Une commission des chemins est à prévoir
- Cérémonie des vœux à Romagny le 06 janvier à 10h30
- Cérémonie des vœux à Fontenay le 20 janvier à 11h00

Fait à Romagny Fontenay  
Le 25 janvier 2018  
Le Maire  
A BOUILLAULT